

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA

Séance du 09 Mars 2015

Convocation du 19 février 2015

L'an deux mil quinze, le neuf mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boncé sous la présidence de Monsieur Hervé HARDOUIN, Maire.

Étaient présents : Gilles RICHER, Eliane TARDIF, Thomas DUHAMEL - Adjoint, MAGUET Benjamin, DESNAULT Estelle, LOCHET Bruno, DAMAS Sébastien, DELAUNAY Joël, GERMOND Éric.

Absent non excusé : Monsieur FAUCONNIER Bernard

Madame DESNAULT Estelle est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le vote des trois taxes (Foncière, bâti, et non bâti).

Le prochain conseil aura lieu le lundi 13 avril avec le percepteur pour le vote du budget.

Le conseil approuve à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour.

Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du dernier est approuvé à l'unanimité.

Remarque dans les questions diverses :

-Pour le SDE, c'est le « SIEL » et non « CIEL » et recharge électrique gratuite à partir de 2016 et 2017.

Raccordement réseaux : eau potable ou eau pluviale ?, A quoi correspond le raccordement réseau?

En préambule, Monsieur DUHAMEL informe que son employeur, la société Novo Nordisk, a fait don à la commune de 10 PC portables ainsi que des vestiaires et des vitrines :

- 7 des 10 pc portables ont été mis à la disposition de l'école de Boncé, les 3 autres sont destinés à l'usage de la mairie dont un déjà utilisé en séance
- Des vestiaires ont été installés dans la pièce des produits d'entretiens, dans la classe de l'école et dans l'atelier de l'employé communal.
- Un premier panneau d'affichage a été installé dans le couloir de la mairie, d'autres seront installés prochainement à l'extérieur.

2015- 1 Demande des subventions pour la commune

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux des travaux qui seront effectués en 2015 :

- La place du marché va être réaménagée (il faut enlever tous les gravats présents aujourd'hui)
- Réparation de l'escalier
- Chemin d'accès rue des Barres

Pour tous les travaux cités ci-dessus, Monsieur le Maire souhaite demander des subventions en 2016.

Le montant des devis s'élève à 19 098,95€ TTC.

Le montant des aides demandées est de :

| | |
|-----------------------------|----------------------|
| FDAIC | : 5 729,68 € |
| Fonds de péréquation | : 5 729,68 € |
| FCTVA | : 477,47 € |
| Pour un total de | : 11 936,83 € |

Il restera à charge 7162.12€.

Pour cela, il faut prendre une délibération.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions.

2015-2 Changement photocopieur secrétariat

Le photocopieur actuel est vieillissant, il ne fait pas de scan de document.

Le scanner ne fonctionne pas comme il faut, les scan ne se font que sous format JPEG or pour la dématérialisation avec la trésorerie, la secrétaire a besoin de scanner au format PDF.

Il est donc nécessaire de changer le photocopieur actuel par un équipement multifonction (imprimante, scanner, photocopieur). Il y a 4 devis (Ecoburotic, Xerox et Dactyl Buro). A chaque fois avec une proposition d'achat et de location.

L'explication des différents devis est faite par Monsieur DUHAMEL.

A noter que seul l'achat permet d'avoir des subventions, pas la location. Par contre, la location permet de renouveler plus souvent le matériel. On a en plus un coût d'entretien. Il faut faire un choix sur le fournisseur et sur l'achat ou la location de l'équipement. Monsieur LOCHET indique qu'il connaît un autre fournisseur et propose d'obtenir un devis supplémentaire.

Est-ce que la commune peut se permettre d'investir dans le matériel ? Monsieur le Maire souhaite prendre une délibération pour être autorisé à acheter si besoin. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour l'achat du matériel et autorise Monsieur le Maire à réaliser l'achat une fois la totalité des devis reçus et comparés.

Devis travaux mairie

Suite au dernier conseil municipal, Monsieur LOCHET est venu faire un état des lieux des travaux à réaliser.

Il a établi 3 devis :

- 1 pour l'escalier et le plancher de la mairie : le plus urgent pour la sécurité des enfants.

Il faudrait tout démonter pour renforcer le plancher, faire un portique pour supporter le plancher et refaire le sous plafond de 30 cm environ.

Le devis qui s'élève à 3 989 € HT pourrait être diminué si l'employé communal en réalise une partie.

On pourrait ainsi arriver à 3 300 € HT sans le nouveau plafond.

- 1 pour les travaux de couverture de l'église :

L'installation de l'échafaudage coûte le plus cher. Il faut refaire une charpente et la modifier en une seule pente avec une couverture en zinc.

Le montant du devis s'élève à 4 481 € HT. Pour le moment, Monsieur LOCHET propose de mettre une bâche provisoirement.

- 1 pour le plancher de l'atelier :

Cela consiste à faire une ossature et un escalier pour 4 455 € HT.

Monsieur le Maire souhaite savoir si le conseil municipal accepte ces travaux sachant que des aides financières seraient alors demandées (FDAIC, FCTVA et fonds de péréquation) en 2016.

Le coût total serait de **15 512 € TTC**.

Les subventions seraient demandées à hauteur de :

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| FDAIC | : 4 653,64 € |
| Fonds de péréquation | : 4 653,64 € |
| FCTVA | : 387,80 € |
| Pour un total de | : 9 695,08 € |

Il resterait à la charge de la commune **5 817,07 €**.

Monsieur le Maire propose au conseil de réfléchir aux travaux à effectuer suivant le budget.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'attendre le vote du budget pour décider des travaux à effectuer.

2015-3 Fonds d'amorçage du scolaire pour la Communauté de Commune de Voves

Le 30 novembre 2014, la commune s'est inscrite sur le site internet dédié aux nouveaux rythmes scolaires.

Suite à cette inscription, la commune a bénéficié d'un montant de 1 266,67€ correspondant à un premier acompte.

La somme reçue doit être transférée sur le compte de la communauté de commune de Voves après avoir pris une délibération.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le transfert de la somme correspondant au fond d'amorçage sur le compte de la Communauté de Commune de Voves.

2015-4 Subvention voyage scolaire

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que Monsieur BRION, directeur de l'école primaire, lui a envoyé une demande de subvention pour le voyage scolaire.

Cette année, les élèves de CM1/CM2 partiront du 16 au 20 mars 2015 à Plévenon dans les Côtes d'Armor afin de se sensibiliser au développement durable et de pratiquer des activités (char à voile, ...).

Les autres communes du regroupement scolaire ont donné chacune la somme de 150 €.

Le conseil municipal accorde, à l'unanimité, la somme de 150 € à l'école de Boncé pour le voyage scolaire 2015.

2015-5 Contrat éclairage public

Lors du précédent conseil, Monsieur DELAUNAY avait fait part d'une modification des contrats d'éclairage public à partir de 2017. La mairie a reçu un courrier du SDE proposant à la commune de changer de contrat dans les prochains jours en passant aux nouveaux tarifs soit 22€ par point lumineux qui comportera l'allumage, le remplacement et le nettoyage des points lumineux. La commune possède 71 points lumineux. Cela s'élèverait alors à 1 562 € annuellement si la commune décide de changer le contrat au lieu des 1 349 € pour le contrat en cours. Afin de changer de contrat, le conseil municipal doit délibérer. Monsieur le Maire propose d'attendre la date butoir pour changer de contrat.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas changer de contrat.

2015-6 Projet Chartres Métropole

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaiterait demander une étude préalable auprès de Chartres Métropole afin de connaître les points positifs et négatifs d'une intégration de la commune de Boncé à Chartres Métropole. Cette étude permettrait de voir s'il y a encore un intérêt pour la commune à rester dans la communauté de communes de Voves.

Les points suivants sont déjà soulevés par les conseillers :

Les communautés de communes vont se regrouper afin d'avoir une population de 20 000 habitants et la commune de Boncé risque de se retrouver isolée à l'extrémité Ouest de la future communauté de communes.

Les pompiers sont sur Fresnay-le Comte (dans l'Agglo de Chartres), le collège principal pour Boncé est à Chartres (Victor Hugo) et non à Voves et la plupart des habitants travaille sur le bassin de Chartres.

Le problème des écoles se pose. Chartres métropole n'a pas la compétence du scolaire ce qui fait que Boncé resterait probablement dans le regroupement actuel.

Le transfert du scolaire est en révision sur la CCBV, la commune va devoir 2 500 € de plus à la CCBV si la révision est acceptée.

L'eau est gérée par Véolia sur Chartres Métropole. Un transfert sera à étudier. La CCBV veut augmenter le prix des taxes pour l'eau.

Monsieur le Maire propose de lancer cette étude pour avoir les éléments pour décider ou non d'intégrer à Chartres Métropole.

Pour cela, une délibération doit être prise afin que le conseil municipal donne son accord pour ce projet.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander une étude auprès de Chartres Métropole.

Tours des élections départementales

Pour les élections départementales, il faut organiser les tours de présence :

| | |
|-------------|---|
| 8h00-10h30 | DAMAS Sébastien TARDIF Daniel DELAUNAY Joël/ HARDOUIN Hervé |
| 10h30-13h00 | RICHER Gilles LOCHET Bruno DELAUNAY Joël |
| 13h00-15h30 | DUHAMEL Thomas GERMOND Eric TARDIF ELIANE |
| 15H30-18h00 | HARDOUIN HERVE MAGUET Benjamin FAUCONNIER Bernard |

2015-7 Vote des 3 taxes (foncier, bâti, non bâti)

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes en 2015 car elles sont déjà très élevées.

Taxe d'habitation : 15,57%

Taxe foncière (bâti) : 25,45%

Taxe foncière (non bâti) : 38,48%

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes en 2015.

Questions diverses :

- Délibération pour décision modificative rattachée au conseil du mois de décembre pour 300 € afin de mandater l'attribution de compensation de la communauté de commune car le montant restant disponible sur le compte n'était pas suffisant.
- Le document unique a été validé par la commission le 5 février 2015.
- Les délibérations, les arrêtés et les procès-verbaux ne doivent plus être collés sur le registre. Il va falloir penser à un autre mode d'archivage car c'est interdit depuis 2010.

Tour de table :

- Bruno LOCHET signale que la voiture n'est toujours pas enlevée.
- Monsieur MAGUET demande à qui s'adresser pour dératiser.
Monsieur le Maire signale qu'il faut voir avec Sylvain GÉRONDEAU.
- Joël DELAUNAY signale qu'il y a des points des précédents conseils qui sont restés sans réponse.
 - Est-ce que la mairie sera ouverte le samedi matin ?
Monsieur le Maire répond que ce n'est pas demandé et que les habitants peuvent venir en journée en dehors des heures de permanences en cas d'urgence.
 - Les panneaux pour la déviation poids-lourds seront-ils mis un jour ?
 - La cabine téléphonique sera-t-elle enlevée ?
 - Monsieur Delaunay signale qu'il faudrait nettoyer le container et les caniveaux.
- Madame DESNAULT demande si on sait où est le mur du cimetière ?
Monsieur le Maire répond qu'il a pris contact avec le maçon mais qu'il n'a pas donné de nouvelles.
- Monsieur DUHAMEL fait un point sur le comité des fêtes :
 - Le solde à fin décembre 2014 était positif de 2 213,70 € du fait d'une maîtrise des dépenses lors du repas du 14 juillet et du fait de la redéfinition des participations aux événements festifs de fin d'année.
 - Monsieur DUHAMEL propose de diminuer en conséquence la subvention en 2015.
- Monsieur RICHER est passé à l'église pour le problème des pigeons. Il a regardé l'état du clocher et ne veut plus monter car il est rempli de fiente de pigeons. Marcher sur les poutrelles serait trop risqué et il faut commencer par nettoyer.
La haie de l'église a été retirée laissant apparaître à nouveau le devant de l'église depuis longtemps masqué.
Faut-il continuer à éclairer l'arrière de l'église ou essayer d'aménager le devant de l'église en éclairant par exemple la porte de l'église ?
- Madame TARDIF remonte une réclamation d'une personne de Boncé à propos d'un bus Véolia qui roule très vite, n'attend pas l'heure et ne s'arrête pas à l'arrêt prévue mais rue de la filerie.
- Monsieur le Maire fait part d'une lettre reçue de la chorale de Voves pour une demande de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h08.